



SAINT FERRIOL - Commune

Séance du 18 septembre 2025

Membres en exercice :

10

Date de la convocation: 08/09/2025

*dix-huit septembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de JEAN-JACQUES MARTY*

Présents : 9

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : JEAN-JACQUES MARTY, INCARNATION MARTY, GISÈLE
GAVIGNAUD, JEAN-CLAUDE SIRE, Patrick TRILLO, André JIMENEZ,
Christian VIZCAÏNO, Corine GIROD, Marie-Claude SARDA

Représentés:

Excusés:

Absents: Kévin DUBOIS

Secrétaire de séance: JEAN-CLAUDE SIRE

Objet: Libéralités reçues - DE_018_2025

Monsieur le Président expose qu'un particulier désire participer aux frais d'embellissement du village, de l'église et du monument aux morts. Le chèque de don collecté est :

M. CARDINEAU Gérald 265.00 €

M. le Maire précise que cette somme sera affectée à la section de fonctionnement article 7588.

Le Conseil Municipal OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

ACCEPTE le don de M. CARDINEAU Gérald pour 265.00 €.

Dit que ces sommes seront affectées à la section de fonctionnement, article 7588.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Date de transmission de l'acte: 22/09/2025

Date de reception de l'AR: 22/09/2025

011-211103411-DE_018_2025-DE

A G E D I

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY

Signé

Date de transmission de l'acte: 22/09/2025
Date de reception de l'AR: 22/09/2025
011-211103411-DE_018_2025-DE
A G E D I